

# ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE



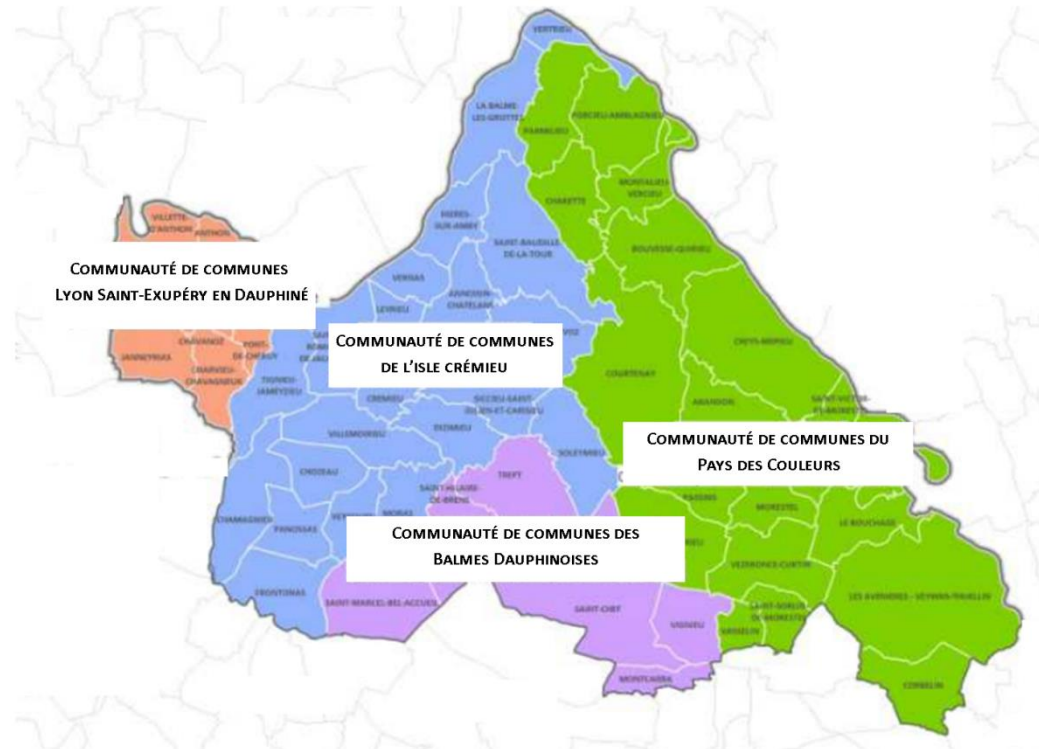
Conseil Local de Développement de la  
Boucle du Rhône en Dauphiné

Mercredi 7 décembre 2016

*Salle Audio - Crémieu*

# Conseil Local de Développement

**Le CLD** : une instance consultative indépendante représentant la société civile sur le territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné.



# Ordre du jour

---

---

---

- **Bilan d'activités du CLD en 2016**
  - Démarche participative
  - Révision du SCoT
- **Evolution du CLD : proposition de modification de son règlement intérieur**
- **Perspectives 2017 : révision du SCoT - phase Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**

## ■ Démarche participative :

- 6 réunions du groupe de travail tout au long de l'année
- Élaboration de 2 documents :
  - Proposition aux élus des EPCI sur mise en place de Conseils de Développement (juin)
  - Synthèse des réflexions du groupe de travail : « Pour une plus grande implication des citoyens : la démarche participative » (octobre)
- 8 réunions publiques sur tout le territoire pour présenter les réflexions du CLD et échanger avec les citoyens et les élus

## ■ Révision du SCoT

- Suite à l'intégration de la CC des Balmes Dauphinoises dans le périmètre du SYMBORD au 1<sup>er</sup> juillet 2016 :
  - Nouvelle prescription du SCoT en septembre 2016
  - Refonte du calendrier : Diagnostics/enjeux et Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de septembre à décembre 2016, Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) en 2017
- Avis du CLD sur Diagnostic/enjeux et PADD émis en novembre 2016 (simples mises à jour de ceux émis respectivement en 2014 et 2015)

## Un environnement fortement remanié

### ■ Finalisation des CDRA fin 2016 :

- Suspension par l'ancien exécutif de la Région Rhône-Alpes des nouveaux contrats en mai 2014
- Crédits transitoires accordés pour les années 2015 et 2016 (1/6 des montants de subvention des contrats CDRA)

### ■ Position du nouvel exécutif de la Région Auvergne Rhône-Alpes :

- Nouveau dispositif tourné vers l'aménagement à compter de 2017 au niveau des EPCI
- Suppression des subventions de fonctionnement dès 2017, avec division par 2 pour 2016 : s'applique au CLD
- La société civile sera représentée auprès des EPCI de plus de 20 000 habitants par les Conseils de Développement prévus par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

## Conséquences pour le CLD :

- **Des activités recentrées sur la révision du SCoT**
  - Une volonté des élus du SYMBORD de continuer son partenariat avec le CLD, du moins jusqu'à la mise en place des futurs Conseils de Développement (CD)
  - Un intérêt pour le CLD de prolonger sur la phase prescriptive du SCoT, le DOO, son action menée depuis plus de 2 ans
- **Une suppression de pratiquement tous ses moyens à compter de début 2017**
  - Plus de poste mi-temps pour l'animation du CLD
  - Plus de budget de fonctionnement
  - Seuls quelques moyens matériels seront mis à disposition par le SYMBORD
- **Une limitation dans le temps de son existence**
  - Au maximum pour la durée de la révision du SCoT
  - Ou jusqu'à la reprise de cette révision par les CD (celui de la CC des Balcons du Dauphiné et celui de la CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné)

## Proposition de modification du règlement intérieur du CLD

- **Suppression de toute référence au CDRA, à son fonctionnement et à sa gouvernance**
- **Un objet centré sur la révision du SCoT**
- **Les missions suivantes :**
  - Celles associées à la révision du SCoT
  - Maintien des missions d'interface avec la société civile et les citoyens (consultation, information, sensibilisation)
  - Maintien de la possibilité pour le CLD de s'autosaisir de sujets de réflexion en lien avec le développement du territoire
- **Des moyens limités à la mise à disposition de moyens matériels par le SYMBORD**
- **Une durée limitée à celle de la révision du SCoT ou jusqu'à sa reprise par les 2 CD de la Boucle du Rhône en Dauphiné**
- **La composition du CLD et son fonctionnement restent inchangés hormis le « conseil de gouvernance » qui est supprimé (il n'est plus en place depuis plusieurs années)**
- **La gestion des interfaces entre le SYMBORD et le CLD dans le cadre de la révision du SCoT est explicitée : elle reprend les pratiques mises en place depuis plus de 2 ans**

## Les différentes phases du SCoT

- **Diagnostics/enjeux : septembre à décembre 2016**
  - Avis du CLD émis en novembre 2016
  
- **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : septembre à décembre 2016**
  - C'est le projet politiques des élus
  - Avis du CLD émis en novembre 2016
  
- **Document d'orientations et d'objectifs (DOO) : 2017**
  - C'est le document majeur du SCoT
  - Il est opposable
  - Il contient les orientations qui traduisent les objectifs du PADD
  - Il est prescriptif
  
- **Procédures administrative : 2018**
  - Formalisation du dossier et son arrêt
  - Enquête Publique
  - Approbation



## Méthode d'élaboration du DOO (en attente validation par les élus)

- **Séminaire regroupant les maires, adjoints et conseillers syndicaux** (s'est tenu le 20 juin 2016)
  - Travail en groupe pour décliner les axes du PADD en outils
  - 4 axes : économie/emplois, choix d'un développement résidentiel maîtrisé, mobilité, préservation des ressources naturelles et agricoles
- **Ateliers thématiques regroupant des élus nommés par les CC** (à compter de mars 2017 ?)
  - Objectif : traduire en éléments prescriptifs les orientations évoquées dans le séminaire
  - 3 thématiques : développement urbain, développement économique, ressources
- **Travail avec les acteurs du territoire**
  - Groupe économie
  - Groupe agriculture (s'est réuni 2 fois au printemps 2016)
  - Groupe habitat
  - Groupe mobilité-déplacements
  - Groupe « environnement », trame verte et bleue (s'est réuni à l'automne 2016)

## Implication du CLD dans l'élaboration du DOO (premières pistes)

- **Participation aux groupes de travail SYMBORD avec les acteurs du territoire**
- **Mise en place de groupes de travail CLD par axe et/ou thématique**
  - Travail à partir des premiers résultats des ateliers thématiques (élus) et des groupes de travail avec les acteurs du territoire
  - Emission d'avis préliminaires
- **Mise en place d'un groupe de travail transversal**
  - S'assure de la cohérence des réflexions et avis entre les différents groupes de travail ci-dessus
  - Participe à la rédaction d'un avis global en coordination avec le bureau du CLD

# *Merci pour votre attention*

---

---

---

---

